

TCHÉTCHÉNIE :
LA NEIGE ÉTEND SON
BLANC MANTEAU

Dessin Charlie-Hebdo



549
bis

DU 18 DÉCEMBRE 1999
AU 14 JANVIER 2000

7 FRANCS
1,06 EURO

Conseil national interrégional (CNIR) de Paris - 11 et 12 décembre 1999

Compte-rendu des décisions

Stoppez la guerre en Tchétchénie !

Le 21 octobre 1999, des tirs de missiles ont touché le marché central et la maternité de Grozny : 137 morts et 260 blessés s'ajoutent à la liste déjà longue des victimes de la guerre meurtrière que le gouvernement russe mène contre la Tchétchénie depuis trois semaines : des centaines de morts, 180 000 réfugiés. Les réfugiés sont parqués dans des camps en Ingouchie, dans des conditions sanitaires catastrophiques, sans toit, eau, nourriture ou médicaments et sans liberté de mouvement. Le gouvernement interdit toute aide humanitaire extérieure, ainsi que l'évacuation des blessés. Cette guerre s'accompagne d'un véritable racisme institutionnalisé contre les Tchétchènes et d'une "chasse au faciès" dans les rues de Moscou et de Saint-Pétersbourg, qui touche tous les caucasiens en général. En bombardant aveuglément des populations civiles, on ne lutte ni contre le terrorisme ni contre les fanatismes religieux, on les alimente !

Les dirigeants russes, qui se soucient plus de leur maintien au pouvoir que de la sécurité de leur population, n'ont apporté aucune preuve sur l'origine des attentats meurtriers dont la Russie a été victime au mois de septembre, attentats que Les Verts condamnent fermement. Le Conseil national interrégional (CNIR) des Verts, réuni à Paris les 11 et 12 décembre 1999, a affirmé sa solidarité avec la population de Tchétchénie et avec tous ceux qui, en Russie, font courageusement entendre une voix différente.

Les Verts demandent :

- l'arrêt immédiat des bombardements ;
- un cessez-le-feu immédiat qui prévoit le retrait des forces armées fédérales et la reprise des négociations politiques avec les représentants légitimement élus de la Tchétchénie, sur la base des accords de

Khassaviourt signés en 1996 ;
• l'accès et le secours aux blessés et aux réfugiés par les organisations internationales et humanitaires ; le gouvernement Russe doit rouvrir la frontière entre la Tchétchénie et l'Ingouchie ;

- la réactivation de la mission de l'OSCE, sur place de 1994 à 97 ;
 - la mise en place d'un tribunal international pour juger des crimes de guerre.
- Le CNIR des Verts exige du gouvernement français une condamnation ferme de l'agression, et qu'il exerce auprès des autorités russes toutes les pressions en son pouvoir. Il demande aux élus qu'ils se fassent l'écho de ses revendications. Il demande au Conseil de l'Europe qu'il fasse pression sur la Russie pour qu'elle respecte ses engagements.
Adopté à l'unanimité.

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Le Conseil national interrégional des Verts s'est réjoui de l'échec des négociations de Seattle, car il résulte de l'opposition manifestée par la société civile à la marchandisation de la vie sociale sous tous ses aspects et de l'émergence des pays du Sud dans l'enceinte de l'OMC, où ils étaient marginalisés jusque-là.

Le CNIR décide de participer pleinement à la poursuite de la dynamique enclenchée à Seattle.

L'exigence immédiate est, puisque le nouveau calendrier le permet – en somme, les ONG et syndicats ont obtenu un moratoire –, d'établir un bilan, notamment du point de vue social et environnemental, au Nord comme au Sud, des accords de Marrakech, de façon à identifier les politiques à réorienter.

Ce bilan doit être établi avec la pleine participation de la société civile, en veillant notamment à ce qu'une élaboration commune aux ONG européennes permette une réelle prospective en la matière, évitant ainsi que les ONG se fassent piéger une par

une dans des consultations très en amont de l'OMC.

Le CNIR s'engage à proposer ou relayer toute action permettant de mobiliser l'opinion sur le rôle joué par les grandes multinationales dans la constitution de monopoles (ex : service public de l'eau), d'assurer la présence d'une délégation Verte aux côtés des ONG et des associations de chômeurs présentes à Davos en janvier, pour dénoncer l'entente des transnationales dans le cadre de la stratégie dite "Dracula craint la lumière". Il soutient la Déclaration "Propositions citoyennes pour l'OMC". Il invite le Collège exécutif (CE) à proposer à ses partenaires de coalition une réflexion sur les réformes nécessaires de l'OMC, autour de quelques axes tels que l'affirmation concrète du principe de précaution (renversement de la charge de la preuve en matière de sécurité sanitaire et phytosanitaire), celui du principe de non-brevetabilité du vivant, de la reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'agriculture et de la reconnaissance du principe de traitement spécial et différencié pour les pays du Sud. Il faut étudier la perspective de rattacher l'OMC au système des Nations Unies afin de permettre la hiérarchie des normes de droit (les textes tels que Déclaration universelle, Pactes sur les Droits économiques et sociaux, Accords multilatéraux sur l'environnement étant préalables par rapport aux réglementations commerciales) et d'associer les gouvernements et les acteurs de la société civile aux processus de décision. L'organe de règlement des différends doit être totalement réformé. La question d'une Cour de justice économique internationale est à l'ordre du jour.

Le CNIR déclare que Les Verts contribueront à la constitution de réseaux au niveau national, européen et international pour faire aboutir l'exigence d'une alternative à l'actuel désordre mondial.
Adopté à l'unanimité moins une abstention.

Un long texte sur l'OMC proposé par la commission Économie des Verts (parue début décembre dans la *Tribune des Verts* n° 6) a été amendé par le CNIR des 11 et 12 décembre. Celui-ci est consultable, tout comme l'ensemble des décisions adoptées par ce même CNIR, sur le site Internet des Verts : <http://www.verts.imagnet.fr>

Pacte civil de solidarité (PACS)

Les Verts se réjouissent du vote en lecture finale du Pacte civil de solidarité. Cette victoire est celle de l'ensemble des citoyen(ne)s qui se sont battu(e)s durant des années pour la reconnaissance du couple hétérosexuel ou homosexuel, lutte à laquelle Les Verts ont participé depuis 1991. Cet aboutissement tant attendu est également à mettre au crédit de la majorité plurielle.

Les Verts se félicitent également des améliorations que les navettes parlementaires auront permises : suppression de nombreux délais, texte finalement réservé aux seuls couples (les fratreries allant faire l'objet de nouvelles mesures législatives), définition légale du concubinage ouverte aux couples homosexuels, etc. Les Verts regretteront cependant certaines imperfections dans le texte ainsi voté, qui diminuent la portée d'un texte portant novateur. En effet, l'imposition commune sur le revenu – qui est un élément constitutif de la solidarité qui lie les partenaires signataires d'un PACS – sera précédée d'un délai de deux à trois ans. La mise à l'épreuve que ce délai induit tend à stigmatiser les couples "PACSés" comme suspects. Par ailleurs, si Les Verts saluent la prise en compte de la signature d'un PACS dans l'attribution d'une carte de séjour à un étranger (le non-droit étant auparavant la règle), l'incertitude liée à la latitude donnée aux préfetures dans cette appréciation laisse encore planer le spectre de "PACSés sans-papiers" et de couples

binationaux séparés.

Enfin, le choix du lieu de signature du PACS n'est pas satisfaisant : alors que le PACS devrait tout naturellement trouver sa place dans les registres de l'État civil conservés à la mairie, il est créé un double de ces registres dans le Tribunal d'instance. Outre les difficultés techniques que cela suppose, la dimension symbolique du texte s'en trouve affaiblie. Pour Les Verts, ainsi que les député(e)s Vert(e)s l'ont défendu pendant la discussion parlementaire, le PACS doit être la reconnaissance d'une situation personnelle face à l'État civil qui n'a jusqu'ici jamais encore été reconnu : l'état de couple ! Pour que la portée symbolique de cette reconnaissance soit pleine, il faut évidemment qu'elle soit placée au même niveau que la reconnaissance des états civils qui existent déjà : date et lieu de naissance, nom, prénoms, célibataire, marié(e), divorcé(e), veuf(ve), etc. Et cela passe par un PACS signé en mairie sur les registres de l'État civil. Si actuellement le mariage organise la filiation et repose sur la présomption de paternité, le PACS organise la vie de couple, sans considération d'ordre familial. Il s'agit bien là de deux formes d'union alternative l'une à l'autre, qui n'ont pas vocation à se copier mais à accéder au même niveau de reconnaissance. Afin de contribuer à débloquent ces questions que Les Verts ne manqueront pas de remettre à l'ordre du jour lors des prochaines échéances électorales, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 11 et 12 décembre 1999 :

- mandate le Collège exécutif pour aborder l'avenir du PACS lors des prochaines discussions entre partenaires de la majorité plurielle, et demande qu'un bilan d'étape du PACS soit programmé, afin de régler les problèmes techniques d'application du texte qui se révéleront dans les mois à venir et de réexaminer les points particuliers concernant le délai précédant l'imposition commune sur le revenu ainsi

que le droit au séjour et l'accès à la nationalité des étrangers signataires d'un PACS ;
• mandate les député(e)s Vert(e)s pour proposer l'addition d'un article supprimant le délai précédant l'imposition commune sur le revenu des partenaires dans le projet de loi sur les DDOEF ou lors du budget rectificatif de décembre ;

• demande au ministère de l'Intérieur de préciser l'article 12 (faisant du PACS un élément d'appréciation des liens personnels en France pour l'obtention d'un titre de séjour) en indiquant que le PACS doit être considéré comme un élément majeur établissant l'existence de liens personnels en France dans l'attribution d'un titre de séjour, dans le respect du droit à la protection de la vie privée et familiale prévu par la Convention européenne de sauvegarde des libertés fondamentales et des Droits de l'homme ;

• demande une réforme de la loi RESEDA afin de permettre une égalité d'accès au séjour entre les partenaires étrangers d'un concubinage, d'un PACS ou d'un mariage ;

• lance une campagne en direction des mairies afin de les inciter à donner une "reconnaissance républicaine" des couples PACSés qui souhaitent faire constater à la République la signature de leur PACS. Cette reconnaissance, dont la valeur sera avant tout symbolique, pourra prendre la forme de la délivrance d'un acte signé par la personne du maire ou de son délégué, voire, pour les couples qui le demanderont, une déclaration à caractère plus solennel avec présence de leurs amis. Cette opération pourra concerner tout particulièrement les couples binationaux qui pourront faire valoir ce soutien dans leur dossier de demande d'une carte de séjour ;
• s'engage, là où des membres des Verts sont élus, à répondre aux sollicitations des citoyens qui souhaiteront bénéficier de cette "reconnaissance républicaine".
Adopté à l'unanimité.

SUITE PAGE SUIVANTE...

Conseil national interrégional (CNIR) de Paris - 11 et 12 décembre 1999

... SUITE DE LA PAGE 1

Équipements sanitaires publics et privés

Actuellement, dans toute la France, les Agences régionales de l'hospitalisation (ARH) annoncent la deuxième génération des Schémas régionaux d'organisation sanitaire (SROS). S'il est indispensable que l'ensemble des équipements sanitaires publics et privés soit planifié de façon pluriannuelle afin de garantir une optimisation de l'utilisation des deniers publics et une cohérence d'ensemble évitant les doubles emplois et les gaspillages, il n'en reste pas moins que le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 11 et 12 décembre 1999, a souhaité rappeler les conditions dans lesquelles cette planification sanitaire doit se faire.

1) Dans un climat de transparence et de concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, sans recours à des méthodes violentes ou d'intimidation (envoi de CRS devant l'ARH de Lyon, contre une manifestation de soutien à un hôpital menacé de la Loire).

2) Dans le maintien du service public, en ne réservant pas les activités les plus rentables (chirurgie générale et orthopédie) au secteur privé.

3) Dans le souci d'un réel maillage du réseau sanitaire respectant un aménagement du territoire équilibré et desservant aussi les zones défavorisées (socialement ou géographiquement isolées). Des outils nouveaux doivent être mis en place avec la nouvelle loi (LOADT), pour permettre à des équipements sanitaires à cheval sur deux départements, voire deux régions, mais appartenant au même pays, de pouvoir disposer de seuils dérogatoires et de compensations budgétaires inter-territoriales.

4) Dans un réel respect des usagers, le CNIR dénonce la nouvelle méthode utilisée par les autorités sanitaires qui, pour fermer une activité ou un établissement, diffusent dans les médias des classements

d'hôpitaux ou des informations rapides, fallacieuses ou non actualisées, tendant à jeter le discrédit sur le fonctionnement du service visé et à décourager les praticiens.

Le CNIR s'inquiète vivement que de nombreuses maternités soient menacées dans leur existence parce qu'elles n'auraient pas réalisé un nombre d'accouchements supérieur à un seuil, seuil fixé arbitrairement par des patrons de l'obstétrique française, dont certains n'assurent plus eux-mêmes d'accouchements du tout. La santé telle que la conçoivent Les Verts suppose une approche globale de la personne soignée, qui est souvent mieux assurée dans des structures à taille humaine. La naissance, par ailleurs, n'est pas une maladie et ne nécessite donc pas une médicalisation systématique à outrance. Si la recherche de la sécurité passe, dans l'esprit de certaines femmes, par des unités hautement spécialisées, de nombreux pays européens obtiennent de meilleurs résultats en diversifiant les structures et en permettant aux femmes qui le souhaitent d'accoucher dans de petites unités.

Le CNIR demande au gouvernement de se ressaisir de la politique sanitaire de la France, qui ne se résume pas à la seule gestion de la Sécurité sociale, comme c'est le cas actuellement, ou à une régularisation technocratique qui menace les établissements sanitaires à taille humaine et il réclame, pour les femmes, le droit à assumer dans de bonnes conditions la naissance de leur choix.

Journées d'été 2000

Pour les Journées d'été 2000 des Verts, le Conseil national interrégional a fait un premier choix entre les candidatures de Grenoble et de l'Ardeche. Pour Grenoble : 23 voix (adopté). Pour l'Ardeche : 19.

Déchets ménagers

Considérant l'existence des rapports "HUGON-LUBEK" et

"ATTAR", qui font apparaître une défaillance de l'État dans le pilotage de la politique de gestion des déchets ménagers et assimilés ; considérant la note de BERARD sur les contradictions entre les modalités d'intervention d'Eco-emballage et la circulaire du 28 avril 1998 ; considérant que, selon ces arguments, les conséquences de la poursuite de cette politique conduiraient, au-delà de 2002, à l'insuffisance notable de capacités de traitement respectant les recommandations de la circulaire du 28 avril 1998 et aboutiraient à la réouverture de décharges ou à l'augmentation des capacités d'incinération... Le CNIR a décidé qu'un débat aura lieu, lors d'une prochaine réunion du CNIR, sur l'évaluation de la politique actuelle de gestion des déchets ménagers et assimilés. Adopté à l'unanimité.

Péréquation des frais de transport et d'hébergement

Le Conseil national interrégional des 11 et 12 décembre a mandaté le Collège exécutif pour mettre en œuvre, à l'occasion de tout "événement Vert" d'envergure nationale non décisionnel, un système de péréquation interrégionale des frais de transport et d'hébergement, sur le modèle et la méthode employée pour le CNIR. La liste des membres des Verts présent(e)s lors de cet événement tiendra lieu de liste d'émargement.

Grille de cumul des mandats

Le CNIR a reporté à sa prochaine réunion les débats sur la grille de mandats et d'incompatibilité ainsi que sur l'organisation du CNIR.

Reversement des élus et commission provisoire de travail sur le reversement des parlementaires

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 11 et 12 décembre 1999, a décidé :

I-1. que le principe de la "racine carrée" sera appliqué selon un mode de calcul différent concernant les députés européens et les députés français.

I-2. que les élus reverseront au parti, sous forme de don, le montant de la déduction fiscale déclarée au fisc suite au reversement effectué au profit des Verts ;

I-3. que, conformément à la convention qu'ils ont signée avant leur élection, les députés européens prendront en charge les moyens de participer au débat régionaliste, ce qui implique la participation annuelle de 363 000 F ;

I-4. que la commission disposera des moyens d'effectuer un bilan annuel et qu'en conséquence, le CNIR l'autorise à solliciter auprès des élus la transmission des documents permettant de vérifier :

a. l'utilisation qui est faite des frais de secrétariat européens et français ainsi que des lignes budgétaires de communication ;

b. la présence effective des journées de présence des députés au Parlement européen (afin de rectifier la base de calcul si nécessaire) ;

II-1. que le travail amorcé par la commission pourra se poursuivre dans un objectif de réajustement permanent, de suivi et de transparence ;

II-2. que le travail de réflexion et de compilation des informations se poursuivra dans le but d'harmoniser et de mettre en cohérence les reversements des autres élus Verts (régionaux, locaux), et des ministres ;

II-3. que des décisions claires seront réfléchies et prises pour les reversements des élus avant la constitution des listes pour les municipales et cantonales de 2001, et ceci bien avant les élections.

Élections municipales et cantonales de 2001

Les motions proposées aux votes du CNIR de décembre n'ayant pas réuni la majorité requise, aucun nouveau texte a été adopté sur la stratégie des Verts pour les élections de 2001.

Rapport d'étape des discussions Verts-PS

Depuis la rentrée de septembre, Les Verts et le PS

se sont rencontrés régulièrement. Jeudi 9 septembre, une réunion générale s'est tenue avec une délégation composée de dix personnes de chaque parti. Le groupe élections s'est réuni le mercredi 22 septembre, mercredi 6 octobre, mercredi 20 octobre, mercredi 3 novembre, mercredi 10 novembre, mercredi 24 novembre et mardi 7 décembre. La délégation des Verts dans ce groupe était composée de Maryse Ardit (porte-parole), Jean-Luc Bennahmias (secrétaire national), Martine Billard (porte-prole), Jean Desessard (délégué aux élections), Stéphane Pocrain (porte-parole) et de Serge Marolleau (collaborateur chargé des élections). La délégation du PS était composée de Stéphane Le Foll (délégué général auprès du Premier secrétaire), Jean-Pierre Bel (secrétaire national aux élections), Philippe Bassinet (secrétaire national auprès du secteur élections) et François Rebsamen (secrétaire auprès des fédérations), accompagné de Benoît (permanent). Mercredi 3 novembre s'est tenue une rencontre sur les législatives, avec la participation de députés des deux partis. Se sont tenues aussi des rencontres d'échanges sur des thèmes programmatiques : le 20 octobre et le 3 novembre sur l'environnement ; en octobre, sur l'urgence sociale et la santé ; le 8 décembre, sur l'urgence sociale et les minima sociaux

Le constat

DE L'ACCORD NATIONAL

VERS L'ACCORD DÉPARTEMENTAL

Nous avons engagé ces rencontres pour étudier les modalités concrètes d'un accord national pour les élections municipales et cantonales de 2001. Le PS, lors de la réunion du 9 septembre, souhaitait un accord national, c'est-à-dire dans l'ensemble des départements. Comme cela a été annoncé dans la presse, le PS a compris qu'il serait difficile d'avoir un accord national et nous nous orientons aujourd'hui vers des accords départementaux. Le rôle du national serait de valider les accords départementaux. Par contre, il sera difficile, pour Les Verts, de prétendre, en l'absence d'un accord national, à une tête de liste dans une ville de plus de 100 000 habitants. Le seul accord national à valider, lors de ce CNIR, serait une liste unique de la majorité plurielle dans les quatre villes tenues par l'extrême droite.

LA COHÉRENCE DÉPARTEMENTALE En relation avec les structures locales, départementales et régionales des Verts, nous avons établi un certain nombre de demandes. De même, la

délégation du PS a fait plusieurs propositions en relation avec les secrétaires départementaux.

Beaucoup sont en discussion. Il peut y avoir des accords pour les Cantonales, pour les Municipales ou pour les deux élections.

Les discussions s'articulent à partir de quelques principes :

• S'il y a accord pour que des Verts soient les candidats du PS et des Verts sur plusieurs cantons, le PS demande le soutien des Verts sur les autres cantons du département.

• De même, si des Verts sont têtes de liste de la majorité plurielle dans des villes importantes (plus de 10 000 habitants), il est demandé en retour le soutien des Verts dans les villes d'égale importance du département. Sur ce point, la délégation Verte souhaite des exceptions. D'ailleurs, en Isère, les deux délégations admettent qu'il n'y aura pas d'accord de premier tour à Grenoble.

• Si un Vert est le candidat unique dans un canton d'une ville importante, il ne peut y avoir de primaire aux municipales dans cette même ville.

• Les sortants sont reconduits. La délégation Verte peut comprendre ce principe pour les personnes (à condition qu'il n'y ait pas cumul ou "autre affaire" en cours), mais si un sortant PS ne se représente pas, elle estime qu'un candidat vert peut être le candidat.

LA SITUATION

Il est difficile de faire aujourd'hui un point chiffré. En effet, les demandes des départements ne sont pas toutes répertoriées, nous attendons des réponses locales des structures Vertes et du PS, et un certain nombre de villes et de cantons sont encore en discussion. Pour information, le PS désigne ses têtes de liste entre le 14 février et le 11 mars 2000.

Néanmoins, le compte n'y est pas. Si la structure nationale du PS et quelques secrétaires fédéraux poussent à l'accord, la majorité des sections locales du PS considère que l'accord national doit s'effectuer ailleurs que dans leur ville, leur canton et même leur département.

Un point sur les législatives

Lors de la réunion du 3 novembre, Les Verts ont réaffirmé leur demande que soit instaurée la proportionnelle pour les prochaines législatives sur le modèle de l'élection législative allemande. La délégation PS a rappelé que l'accord Verts-PS précisait l'instauration d'une dose de proportionnelle, par exemple une soixantaine de députés élus à la proportionnelle sans effet correcteur. Un parti qui représenterait 10 % des électeurs aurait donc six députés élus à la proportionnelle. D'autre part, pour des raisons techniques et de calendrier, Matignon n'envisage pas de réforme du scrutin des législatives avant les prochaines élections législatives et présidentielles...

Jean Desessard

vert L'OURS

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION

DES VERTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS

Rédaction : 107 avenue Parmentier, 75011 Paris

Tél. : 01 43 55 10 01 - Fax : 01 43 55 16 15

E-mail : vcontact@verts.imagine.fr

Web : http://www.verts.imagine.fr

Directrice de publication : Janick Moriceau

Directeur de rédaction : Jean-Luc Bennahmias

Rédactrice en chef : Géraldine Bojyer

Secrétariat de rédaction / mise en page : G.B.

Logo : Laurence Bériot

Dessin de *Charlie-Hebdo* reproduits avec

l'aimable autorisation de notre excellent confrère

Imprimerie : Presse Pluriel, Paris -

Tél. : 01 43 66 71 53. Tirage : 10 000 exemplaires -

CPPAP n°68 242, ISSN 0298-8089

Ont aussi collaboré à ce n° : Régis Edart,

Serge Marolleau, Ruffin M'Paka,

P. Yann Salaun

JE M'ABONNE À

HEBDOMADAIRE ÉDITÉ PAR ÉCODIF

Abonnement individuel : un an : 200 F

Tarif spécial adhérent des Verts : un an : 150 F

Abonnement institutionnel : un an : 300 F

Chômeurs, étudiants... : un an : 100 F

Les nom, prénom et adresse de nos abonné(e)s sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec *Vert Contact*, sauf opposition motivée. Dans ce cas, la communication sera limitée au service de l'abonnement. Les infos pourront faire l'objet d'un droit d'accès et de rectificatif dans le cadre légal.

Nom..... Prénom.....

N°, rue.....

Code postal..... Ville.....

Tél..... Fax.....

Coupon à renvoyer avec votre règlement par chèque bancaire ou postal (exclusivement) à Vert-Contact, Service abonnement, BP 90, 75961 Paris Cedex 20 - Tél. : 01 43 66 16 05

JE REJOINS

Les Verts

Nom.....

Prénom.....

N°, rue.....

Code postal.....

Ville.....

Tél.....

Fax.....

Profession.....

Coupon à renvoyer (ne pas envoyer d'argent, vous recevrez sous peu un courrier) Les Verts, service Adhésions - 107 av. Parmentier, 75011 Paris